

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JANVIER 2018

1. Vérification du quorum

Absents excusés : Bernard BRUYERE donne pouvoir à Mme Monique REYNAUD, Mr Bruno DUFAURE DE CITRES donne pouvoir à Mr Emmanuel SALGADO, Mr Alain ROMEYER donne pouvoir à Mme Madeleine CHABANOLLE, Mme Marylène MANCINI arrivera en retard.

2. Nomination du secrétaire de séance

Mr Jean-Yves RIOCREUX, qui souhaiterait que quelqu'un prenne le relai lors du prochain Conseil Municipal.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2017

Remarque de Mme PEYRAUD sur les questions diverses, à propos du bail de la trésorerie, qui demande de préciser que ce logement ne peut être reloué à des tiers car l'appartement donne accès directement au coffre-fort de la Trésorerie.

Elle souhaite aussi que soit précisé que le déménagement de la trésorerie est lié au nouveau découpage des communes (concernant les trésoreries), celle d'Aurec venant à St Didier, impliquant la nécessité de déménager dans des locaux adaptés.

Le rendez-vous du 22 décembre 2017 avec la trésorerie évoquait ces questions et était en rapport avec ce déménagement.

Mr LARGERON : dans le paragraphe concernant la participation de l'OGEC, Mme PEVEL a lu un article communiqué par l'APE. Dans cet article sont cités en exemple des noms d'enfants des membres du Conseil Municipal, Mr LARGERON souhaite que ces noms soient cités : Mme PARADIS, Mme BALLOT, Mr GADRET et Mr LARGERON. Mr RIOCREUX fait remarquer que d'une part les noms n'avaient volontairement pas été notés, et que d'autre part l'enregistrement a été tronqué, suite à un problème de micros. Si des éléments manquent, c'est indépendant de sa volonté.

Vote à l'unanimité, avec ajout des remarques au procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2017.

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Participation à l'achat du lave batterie pour la cuisine du Collège Roger Ruel : 2 655.12 € T.T.C.

La participation de la commune se fait au prorata de l'ensemble des repas.

Le coût total du matériel s'élève à 22 200 € T.T.C.

En 2016 le nombre de repas servis était de 93 233, le nombre de repas servis au 1^{er} degré était de 11 167, soit une participation de la Mairie de 11.96 %.

- Alimentation électrique local communal ex D.D.E. : COLLARD-TARDIEU (879.00 € H.T.)

Il y a eu une matinée de nettoyage de ce local, qui a été un moment très convivial, d'échanges et de partage entre les différents utilisateurs.

Les associations souhaitent avoir de l'éclairage et autres alimentations électriques pour y travailler, particulièrement le soir, notamment pour la préparation des chars du carnaval.

D'autres associations, ainsi que des commerçants, ont demandé à accéder aussi à ce local. Mr LARGERON précise que c'est un local commun qui ne sera pas cloisonné, et qu'il est important que chacun se discipline, pour le maintenir en ordre.

Concernant LACIM, Mr MOULIN explique qu'auparavant la collecte de papier était stockée dans ce local, et que lorsqu'il y en avait une grosse quantité (10 tonnes), le SICTOM apportait une benne qu'il fallait remplir, ce qui engendrait une double manutention.

A ce jour il y a eu un accord avec le SICTOM, qui maintenant met une benne à disposition, directement à l'intérieur du local, et lorsqu'elle est pleine, le SICTOM se charge de l'évacuer et de la remplacer.

Permanence chaque dernier samedi du mois pour les personnes souhaitant apporter leurs papiers.

Vote à l'unanimité

5. Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2018

Il vous est proposé de déposer deux demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2018 :

- *Aménagement de la RD 500 – entrée nord – accès Jabry (fiche 9 : aménagement de bourgs et de villages *)*

Le montant total du projet est de 1 220 000 €. Une partie concerne l'assainissement et les eaux pluviales à hauteur de 551 000 €, une autre partie concerne l'eau potable à raison de 196 000 €. Le reste 473 000 € sera consacré à l'aménagement des surfaces et à la création de 2 nouvelles voies, une pour desservir Jabry, et l'autre permettant d'accéder au château d'eau et à de futures maisons, qui vont se construire à proximité. Pour le montant restant à charge de 473 000 €, il est proposé de demander une subvention, sachant toutefois que ce montant est déjà financé à hauteur de 237 130 € par la subvention de RTE.

Il reste donc 235 870 €. Si le taux est de 40 %, cela fera une subvention supplémentaire de 94 348 €.

Reste à savoir si le projet sera retenu, et quel sera le taux appliqué.

- *Réfection des sanitaires et hall d'entrée Salles Polyvalentes (fiche 10 : bâtiments communaux et communautaires *)*

Mr LARGERON rappelle qu'une étude avait été faite par Mr ROCHETTE, étude reprise dans son intégralité. L'idée est de refaire les sanitaires de l'entrée qui sont en mauvais état, et d'aménager un accès pour les personnes handicapées.

Le budget est de 30 000 € H.T. pour la rénovation des sanitaires. Il est nécessaire de demander une DETR de 40 %, soit 12 000 €.

Le hall d'entrée serait refait en même temps ainsi que les 2 portes d'entrée.

Mme PEVEL demande si dans la mesure où il y a remise aux normes d'accessibilité, il n'y aurait pas moyen d'avoir des subventions plus élevées. La réponse est négative.

Dans le cadre de l'échange autour des subventions, Mr SALGADO souhaite savoir où en est le bonus du contrat de région, qui représente quand même 50 000 €.

Mr MOULIN répond que sa destination avait été modifiée, et qu'il porte maintenant sur l'aménagement de la future Maison des Associations. Dès que les travaux débiteront, la subvention sera demandée. Elle a été accordée pour le même montant.

Mme PEVEL demande si le sol des salles polyvalentes sera refait. Mr LARGERON répond que le sol en a besoin certes, mais que la priorité a été donnée aux sanitaires et à l'entrée.

Vote à l'unanimité

*Le guide de la D.E.T.R. 2018 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal par mail.

Mr MOULIN souhaite ajouter qu'un dossier FEADER est en cours pour la Maison des Associations.

6. Détermination du montant des subventions accordées aux Ecoles F. Dolto et J. d'Arc pour les classes de découverte

Il vous est proposé de déterminer le montant des subventions accordées aux Ecoles F. Dolto et J. d'Arc pour l'organisation de classes de découverte (nature, neige...).

Le montant de la subvention est fixé depuis le 17/12/2007 à 6 € par jour et par enfant qui participe à une classe de découverte.

Il vous est proposé de fixer le montant de la subvention à 7 € par jour et par enfant qui participe à une classe de découverte.

Mme SABATTIER rappelle la situation actuelle.

Mr SALGADO précise que dans le cas de classes de découverte, on n'est pas obligé en terme pédagogique d'aller loin, car dans cette activité le budget transport est le plus important.

Mme SABATTIER ne connaît pas le projet de l'école privée, mais précise que l'école publique est allée aux Estables.

Vote à l'unanimité pour la participation de 7 € par jour et par enfant participant.

7. Renouvellement lignes de trésorerie

Il vous est proposé de renouveler les lignes de trésorerie contractées par la commune :

Budget Commune (échéance au 23/02/2018) : de 500 000 € à 450 000 €

Le taux de la ligne actuelle est de 1.29 %. Le taux proposé par la Caisse d'Epargne est aujourd'hui de 1.09 %.

Budget Camping (échéance au 15/02/2018) : 80 000 €

Le même taux est proposé par le même organisme bancaire : 1.09 %.

Vote à l'unanimité.

8. Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune soit instituée une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée de Madame le Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires (pour les communes de plus de 2 000 habitants). La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

En raison des élections municipales de 2017, il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Il vous est proposé de valider la liste des 16 membres titulaires et des 16 membres suppléants soumise au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants siégeant au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le rôle des membres de la Commission est de classer les maisons, vis-à-vis des redevances auprès des impôts, en fonction des dossiers (aménagement, travaux...).

La commission se réunit une fois par an.

Mme LARDON souhaite que soit précisée la manière dont sont recrutés les membres de la Commission. Mme CHABANOLLE précise qu'on propose les mêmes personnes qui siégeaient avant, puisqu'elles ont l'habitude de travailler ensemble, hormis celles qui n'ont pas souhaité poursuivre.

Sont proposés membres titulaires de la Commission :

Mme ABRIAL Christiane - Mme ALLIBERT Sonia - Mr BESSETTE Gérard - Mme BONNET Marie-Jo - Mr BROTTÉ Louis - Mr BOURGIN André (domicilié à l'étranger) - Mr CHOMAT Jean-François - Mme CHOMETTE Françoise - Mr COLLARD Michel - Mme DI MANNO Maryse - Mr GERPHAGNON Jacky - Mme JOUEN Marie-Thérèse - Mr LAVAL Gérard - Mme PACALON Christiane - Mr PACALON Raymond - Mr ROMÉYER Alain (propriétaire de bois).

Sont proposés membres suppléants de la Commission :

Mr BEAL Joannes - Mr BLANCHARD Christian - Mr CORNUT Richard - Mme DAEMEN Christiane - Mme DUBOST Marie-Thérèse (domiciliée à l'étranger) - Mme GIBAND Denise - Mr LARDON Antoine - Mme MENDES Céline - Mme MICOL-

VALLAT Valérie – Mr PLAY Marc – Mr PRADIER Eric – Mme RANCON Laurianne –
Mme SABOT-BARCET Sophie – Mme SABATIER Catherine

Il manque 2 personnes à cette liste. Mr LEONARDI Josué et Mr CABUT Gérard,
présents dans le public, se portent volontaires.

Vote à l'unanimité

9. Questions diverses

- Mr MOULIN reprend ce qui avait été présenté lors du précédent conseil concernant l'avenant avec VEOLIA, et dont la décision avait été reportée.
Des renseignements et précisions ont été demandés à VEOLIA, mais il manque encore des éléments. VEOLIA produit moins d'eau que ce qui était prévu dans le contrat initial, mais souhaite conserver les mêmes termes. Il est donc important de poursuivre les négociations.
Même chose pour l'avenant du SIVOM, pour lequel il faut rediscuter certains points (travaux, dépenses) qui semblent sur-évalués.
Il est nécessaire de retravailler ces dossiers et rencontrer Mr FIGARI (VEOLIA).
- Mme CHABANOLLE précise que le montant de la redevance occupation du domaine public versée par Orange, dont elle n'avait pas connaissance lors du précédent conseil, s'élève à 2 622,17 €.
- Mme BALLOTrappelle que la première réunion du Conseil Municipal des Adolescents aura lieu vendredi 19 janvier à 18 h 30 en Mairie.
- Samedi 20 janvier 2018 à 10 h 30 en Mairie : rencontre avec les parents des enfants nés en 2017.
- Mme SABATTIER rappelle que le 18 janvier à 18 h 30 aura lieu la réunion de la commission culture, suivie à 20 h de la réunion du groupe de réflexion culturelle extra-municipal, pour l'organisation du Printemps des Couleurs 2018.
- Mercredi 7 février 2018, déplacement en co-voiturage à la nouvelle Comédie de St Etienne pour la représentation « Dark Circus », spectacle tout public 11 € adulte, 6 € enfant.
- Mr MOULIN présente l'exposition d'un artiste d'Yssingaux « MART CUSTOM » du 24 janvier au 17 février. Celui-ci peint à l'aérographe des tableaux mais aussi divers objets dont des véhicules.
Le vernissage aura lieu le vendredi 2 février à 18 h 30 en Mairie.
- Mr SALGADO souhaite revenir sur la réunion du 6 janvier à la Communauté de Communes.
Il se dit gêné d'apprendre, au Conseil Communautaire, ce qui se passe dans sa commune. Il précise que, suite au transfert de la compétence assainissement, c'est la commission développement durable qui va avoir un gros travail à faire. Il a appris qu'à St Didier Madame Annie LARDON a été remplacée dans cette Commission par Mr ROUSSET. Mr SALGADO aurait préféré apprendre cela lors d'un Conseil Municipal, plutôt qu'à la Communauté de Communes.

Mme CHABANOLLE lui répond que ce changement n'est pas par rapport à la commission développement durable, mais par rapport au travail qui va se faire sur l'assainissement. Concernant le développement durable la commission restera telle quelle.

- Réunion publique le 31 janvier à 20 heures en Mairie.

- Mme PEVEL demande si une date est fixée pour la réunion du quartier de Robert, ce à quoi Mr MOULIN répond qu'il est toujours en attente du plan topographique réalisé par le géomètre. Il n'est pas possible de finaliser un projet sans ce document.
Mme PEVEL poursuit en demandant qu'elle est la rémunération de FBI qui a travaillé sur l'avant-projet de la RD 500. S'il travaille sur la totalité du projet, la note de maître d'œuvre va s'élever à 113 000 € prévisionnels, et cela nécessiterait une procédure, plutôt qu'un choix aléatoire de maîtrise d'ouvrage.
Elle ajoute qu'il semble que les choses aient été précipitées avec Mr BEULAIGUE, sans qu'il n'ait été mis en concurrence, de manière légale et en amont.
Mr MOULIN répond qu'il y a eu 3 propositions, et que c'est le moins disant qui a été retenu ; que dans les 113 000 € il y a les honoraires certes, mais aussi les imprévus de chantier, et qu'on sera loin de cette somme au final.
Mme PEVEL rétorque qu'on est au-delà des 25 000 € H.T., que cela nécessite une procédure, et que la commune fait travailler des gens de manière illégale. Il y a eu une simple consultation alors qu'il y aurait eu nécessité d'une publication.
Mr MOULIN rappelle qu'on a une subvention RTE de 230 000 €, laquelle aurait dû être demandée depuis 3 ans, que cela n'a pas été fait, et que maintenant il faut précipiter les choses pour que tout soit achevé avant fin 2019.
Il ajoute qu'il en a assez d'entendre des reproches pour des choses qui auraient dû être faites avant et qui ne l'ont pas été.
Mme PEVEL lui rétorque ce n'est pas une excuse.
Mr MOULIN lui répond qu'en effet, ce n'est pas une excuse, mais que c'est une bonne raison ; à moins qu'on ne veuille perdre les 230 000 € de subvention.
Mme PEVEL lui répond que la commune est dans l'illégalité.

- Autre question de Mme PEVEL pour savoir où en est la commune par rapport au droit de préemption de l'étude notariale, en vue de l'implantation de la trésorerie.
Mme CHABANOLLE répond qu'il n'y a rien de nouveau. Il y a obligation d'attendre car aucune déclaration de vente n'a été faite pour l'instant.
Mme PERAUD précise qu'il faut attendre que la déclaration soit déposée, pour pouvoir préempter.

- Mme PEVEL questionne sur la situation du chemin à Chazelles.
Mme CHABANOLLE répond qu'il y a eu une réunion ce jour, toutes les parties étaient présentes, accompagnées des avocats, et qu'elle attend le compte-rendu de l'expert pour pouvoir fournir des pièces complémentaires à ce dossier.

Mme CHABANOLLE clôt le conseil à 20 h 48

Madame le Maire,

M. CHABANOLLE.

